

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, vendredi seize décembre à vingt heures trente, sur convocation du 25 novembre deux mil seize, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Messieurs Laurent RIVET, René CHIVRACQ, Romain LEJARDS, Bastien HUARD Roger LEUCART Mesdames Laurence CHARRON et. Laetitia CHAUVEAU

Membres en exercice : 10

Membres présents : 08

Absents excusés : Dominique THIERY pouvoir à Laetitia CHAUVEAU. Frédéric SERRE pouvoir à Olivier DANIEL

Secrétaire de séance : Monsieur Bastien HUARD

Le procès- verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Monsieur le maire demande l'autorisation de rattacher à cette réunion 2 délibérations : Demande de suppression des routes et dissolution du SIZA. Le conseil donne son accord

Aménagement Foncier

Monsieur le maire informe que dans l'avant-projet de l'aménagement foncier, la commune devrait récupérer un hectare. Celui-ci serait mis près du château d'eau. Monsieur le maire demande que faire de cette parcelle, la garder telle quelle ? La mettre en location, la laisser à cet emplacement ?

Monsieur Pionnier sollicite le maire de faire un échange entre une parcelle qu'il exploite dans le bourg contre l'emplacement près du château d'eau.

Monsieur le maire demande si la commune a un besoin de terrain dans le bourg ?

Monsieur Huard dit que Monsieur Pionnier veut s'éloigner des maisons.

Monsieur Rivet demande si l'ensemble de l'hectare sera positionné autour du château d'eau ? car si la commune veut faire un city celle-ci a peut-être besoin de terrain. Monsieur le Maire signale que le terrain de foot fait 3000 mètre carré, la commune a assez de terrain pour faire un city et des places de parking.

Monsieur Rivet pense qu'il serait dommage que les terres de la commune soient loin du bourg.

Monsieur le maire pense que la proposition de M Pionnier ne convient pas pour le moment.

Après discussion, le conseil décide de ne pas répondre favorablement à M Pionnier dans l'état actuel des choses.

Monsieur le maire fait le compte rendu de la réunion de Jeudi 15 décembre avec les partenaires associés ainsi que celle du 15 novembre des services du Conseil Départemental et celle du 18 novembre avec L'association Routes et Chemins du Pays Courvillois.

Jusqu'à maintenant, le Conseil Départemental, dans le cadre d'un aménagement foncier faisait le transfert des terres en deux temps : Prise de possession provisoire puis prise de possession définitive après la récolte. Le conseil départemental d'Eure et Loir était le seul à faire ce procéder en France car il avait, jusqu'à présent, le personnel adéquat.

Lors de la réunion du 15 décembre au Conseil départemental il a été demandé aux partenaires associées de fournir les plans de leurs réseaux, En effet cette absence d'information a conduit certaines erreurs de jugement qu'en a la suppression des routes

dans le cadre de l'aménagement foncier. Au regard de ces informations, le conseil départemental n'envisage plus systématiquement la suppression des routes départementales

A ce titre Monsieur le Maire propose donc de retirer les délibérations n 24-2016 concernant le déclassement et / ou la suppression des routes et la délibération n 29-2016 concernant la suppression de routes dans le cadre de l'aménagement foncier.

Mm CHARRON demande comment procède les autres conseils départementaux. Monsieur le Maire informe que les autres conseils font appel à des bureaux d'études privés. Cela sera la procédure au conseil départemental d'Eure et Loir, ceci induit une augmentation du cout (entre 10 et 12%) de l'aménagement foncier. Le conseil départemental a 8 aménagements fonciers en cours.

De plus il s'avère que pour certaines routes des servitudes existent : canalisation d'eau ; ligne téléphonique ; Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'est pas souhaitable d'instaurer des servitudes concernant le tracé des canalisations. Monsieur Lejards fait remarquer qu'il y en a déjà, il propose de laisser les délibérations et de voir plus en détails avec le conseil départemental et les partenaires associés.

Monsieur Huard répond qu'il faut faire le moins de servitude possible car en cas de fuite, l'entreprise passe dans le champ et abime la récolte, pour peu que la commune n'ai pas d'argent pour rembourser le préjudice, l'agriculteur perd tout.

Madame Charron ne comprend pas la volteface du Conseil Départemental.

Après débat, Monsieur le Maire soumet au vote la suppression des délibérations n 24-2016 concernant le déclassement et / ou la suppression des routes et la délibération n 29-2016 concernant la suppression de routes dans le cadre de l'aménagement foncier.

Pour 7 (2 pouvoir)

Contre 2

Abstention 1

Le conseil municipal a la majorité, retire donc les délibérations n 24-2016 concernant le déclassement et / ou la suppression des routes et la délibération n 29-2016 concernant la suppression de routes dans le cadre de l'aménagement foncier.

Le conseil municipal reprend donc par ricochet la délibération concernant le déclassement de routes ci-joint. Hormis la route D 346-12 classé en chemin agricole, le reste des routes départementales sont classées en C5 (un fauchage par an)

Route D 108-1 début de section D 143- fin de section D 23 sur 807mètres classement en C5

Route D125-2 début de section D23- fin de section D125 sur 82 mètres classement en C5

Route D344 début de section Cernay-fin de section St Germain le Gaillard Classement en C5

Route D 344-1 début de section D 344- fin de section D23 sur 1201mètres Classement en C5

Route D 345-3- début de section Villebon-fin de section Fruncé sur 1464 mètres classement en C5

Route D345-4- début de section D30-fin de section D345-3 sur 532 mètres classement en C5

Route D 345-4- début de section D 345-3 fin de section D 108 sur 2149 mètres classement en C5

Route D346- début de section D143- fin de section Le Thiulin sur 1528 mètres classement en C5

D346-12- début de section D 346- fin de section D345-3 sur 1780 mètres classement en chemin rural : réservé aux engins agricoles.

Délibérations Communauté de Communes Entre Beauce et Perche

Monsieur le Maire informe que lors du conseil communautaire, celui-ci a validé la prise de compétence « Prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours » et à retirer les compétences « Adhésion à la mission Avenir Jeune » et « Soutien et subventions aux associations d'assistantes maternelles »

Monsieur le Maire explique que la prise de compétence « Prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours » permettra à la communauté de communes d'augmenter sa dotation globale de fonctionnement et, pour les communes de geler la cotisation puisque c'est un transfert de charge (la commune payera la cotisation de l'année 2016).

Après délibération, le conseil municipal à la majorité par 9 pour (2 pouvoirs) et 1 abstention, valide la prise de compétence « Prise en charge des contributions au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours » et le retrait de « Adhésion à la mission Avenir Jeune » et « Soutien et subventions aux associations d'assistantes maternelles »

Monsieur le maire présente le rapport de transfert de charge : Gestion et financement de l'activité de l'accueil périscolaire d'Illiers-Combray et le transport scolaire de l'enseignement du 1^{er} et 2^{ème} degré par délégation du Conseil Départemental d'Eure et Loir à l'exception des sorties scolaires

Et des sorties extra scolaires (Ex communauté de communes du Pays de Combray).

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport

Délibération Primes de Fin d'année

Sortie de Mme la secrétaire

Le conseil municipal reconduit à l'unanimité le calcul suivant pour les primes de fin d'année

Adjoint technique

IAT x 18/35x2.5

Agent administratif

IEMP x 15/35 x 1.97

Contrat aidé 135€

Délibération Indemnité de gestion

Monsieur le maire présente l'indemnité de gestion de Mme Bourbao, trésorière de Courville sur Eure.

Il propose de reconduire le taux de l'indemnité à 50%. Une discussion s'engage sur ce taux, certains conseillers souhaitent augmenter ce taux d'indemnité. La question est soumise au vote

Pour un taux à 50% : 8 pour 2 contre

Le conseil municipal à la majorité a validé le taux de 50% pour l'indemnité de gestion pour l'exercice 2016

Réflexion travaux Service de l'Eau

Monsieur le maire informe qu'en 2020 la compétence distribution de l'eau devra être transférée à la communauté de communes Entre Beauce et Perche.

Le budget du service eau étant excédentaire, monsieur le maire propose les travaux suivants :

Mise en place des branchements d'eau en limite de propriété.

Afin de connaître les tarifs, un devis a été réalisé pour la rue du Puits Montant hors taxe : 13 179.75€

Après discussion, le conseil donne son accord pour ces travaux. Monsieur Lejards demande plusieurs devis. Des demandes de devis seront faites aux entreprises MET et VILLEDIEU voir autre.

Délibération SIZA

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du SIZA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de gestion de Zones d'Activités. Ce syndicat, suite à la réunion du 08 décembre, est dissous. Il convient donc de prendre une délibération pour valider ou non cette dissolution ainsi que pour la répartition de l'excédent. Le SIZA a opté pour la répartition entre les communes membres du SIZA mais non membre de Dreux Agglomération.

Le conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité, d'une part la dissolution du SIZA ainsi que la répartition de l'excédent entre les communes non membres de Dreux Agglomération.

Informations Diverses

Travaux : Rue du Loir l'enrobé a été fait ce jour, il reste les joints à faire. M le maire trouve que les travaux ont bien été réalisés, M Lejards pense qu'il y a eu trop de sable de verser sur les trottoirs. Monsieur le maire informe que les travaux ne seront que finalisés qu'en janvier et que l'entreprise a gracieusement refait certaines bordures de caniveaux sur environ 17 mètres linéaires alors qu'ils étaient déjà usés (près de 50 à 60 ans d'existence)

Travaux St Denis-Francé : Monsieur le maire informe qu'il y aura une coupure d'eau Mardi 20 et Mercredi 21 décembre pour cause de raccordement. Les 3/4 des socles pour les mats sont finis et les boîtiers de raccordement téléphonique aussi. Les travaux seront finis en janvier

M HUARD souligne que la carrière est bientôt remplie, concernant la route de la carrière un passage de balayeuse serait le bienvenu.

Scènes eurélienne

Monsieur le maire informe qu'une cinquantaine de personnes a participé à cette manifestation. Ce spectacle a très conceptuel

Soirée Téléthon

Monsieur le Maire informe que 70 personnes sont venues assister à la représentation de Michel LESIEUR. Le bénéfice est de 490€. Cette somme sera reversée au téléthon

Jeux des mille euros. Près de 95 personnes sont venues participer aux Jeux des Mille euros. Monsieur le maire remercie Mme Charron pour son investissement

Informations et Questions diverses

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier d'Orange concernant le retrait de la cabine téléphonique, reçu ce jour. Ce courrier vient à point nommé car Mm Charron a une proposition à faire au conseil.

Madame Charron propose de mettre un place une bibliothèque en libre échange. Cette bibliothèque pourrait tout à fait être installée dans la cabine téléphonique. Un courrier est envoyé à Orange pour savoir si la cabine téléphonique peut être laissée à disposition de la commune.

Mille lectures : madame Charron informe que mille lectures sera au mois de mars. Elle demande les disponibilités de la salle.

Monsieur Lejards : Le RSEIPC et le SEIPC sont dissous. Répartition de la trésorerie

Chartres Métropoles 80 millions
Communauté de communes Entre Beauce et Perche 7 millions
Theuville 120 000€

Les conseillers demandent comment seront réalisés les travaux. Monsieur le maire informe que les équipes sont les mêmes. Les travaux lancés seront finis. En fait pour les consommateurs et les collectivités, les prestations sont les mêmes, seul change le nom de l'entreprise.

Monsieur HUARD demande si la commune a contacté STGS pour avoir les plans des vannes du château d'eau. Un courriel a été envoyé en ce sens suite à la fuite d'eau près du château d'eau.

L'ordre du jour étant clôturé, pas d'autres questions des élus, la séance est levée à 22h45.

Le Maire

La secrétaire de séance

Les membres